

Informations de base	
2004/0048(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	Procédure terminée
Transport ferroviaire: certification du personnel de bord et de conduite. 3ème paquet Subject 3.20.02 Transport ferroviaire de personnes et de marchandises 3.20.10 Entreprises et personnel de transport	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
03/03/2004	Publication de la proposition législative	COM(2004)0142 	Résumé
08/03/2004	Débat au Conseil		
10/06/2004	Débat au Conseil		
15/09/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
07/10/2004	Débat au Conseil		
09/12/2004	Débat au Conseil		Résumé
19/04/2005	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
03/05/2005	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0133/2005	
27/09/2005	Débat en plénière		
28/09/2005	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0355/2005	Résumé
28/09/2005	Résultat du vote au parlement		
14/09/2006	Publication de la position du Conseil	05893/5/2006	Résumé
28/09/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 2ème lecture		
19/12/2006	Vote en commission, 2ème lecture		Résumé
22/12/2006	Dépôt de la recommandation de la commission, 2ème lecture	A6-0480/2006	
17/01/2007	Débat en plénière		
18/01/2007	Décision du Parlement, 2ème lecture	T6-0004/2007	Résumé
18/01/2007	Résultat du vote au parlement		
24/05/2007	Rejet par le Conseil des amendements du Parlement		Résumé
05/06/2007	Réunion formelle du Comité de conciliation		
31/07/2007	Décision finale du comité de conciliation		
31/07/2007	Projet commun approuvé par les co-présidents du Comité de conciliation	03636/2007	
11/09/2007	Dépôt du rapport de la commission, 3ème lecture	A6-0315/2007	

24/09/2007	Débat en plénière		
25/09/2007	Décision du Parlement, 3ème lecture	T6-0402/2007	Résumé
25/09/2007	Résultat du vote au parlement		
26/09/2007	Décision du Conseil, 3ème lecture		
23/10/2007	Signature de l'acte final		
23/10/2007	Fin de la procédure au Parlement		
03/12/2007	Publication de l'acte final au Journal officiel		